

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 692 428 DT, y compris des sommes capitalisables de 25 849 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2013, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des liquidités à des taux se situant au-dessus de la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)

31/12/2013 31/12/2012

ACTIF

AC1- Portefeuille-titres		1 353 832	3 704 580
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 353 832	2 970 225
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	-	734 355
AC2- Placements monétaires et disponibilités		350 697	960 553
a- Placements monétaires	4.4	-	492 415
b- Disponibilités		350 697	468 138
AC3- Créances d'exploitation	4.6	8	8
TOTAL ACTIF		1 704 537	4 665 141

PASSIF

PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	8 079	95 591
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	4 030	6 406
TOTAL PASSIF		12 109	101 997

ACTIF NET

CP1- Capital	4.9	1 666 579	4 534 871
CP2- Sommes Capitalisables		25 849	28 273
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		11 560	95 693
b - Sommes capitalisables de l'exercice		14 289	-67 420
ACTIF NET		1 692 428	4 563 144
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 704 537	4 665 141

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)

		2013	2012
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	66 554	114 086
a. Dividendes		55 560	79 224
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 994	34 862
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	14 594	25 916
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		81 148	140 002
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	-65 655	-213 385
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		15 493	-73 383
CH2- Autres charges	4.11	-5 963	-12 158
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 530	-85 541
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		4 759	18 121
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		14 289	-67 420
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 759	-18 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-81 162	-445 826
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-169 277	683 842
Frais de négociation		-18 122	-18 190
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-259 031	134 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-259 031	134 285
a- Résultat d'exploitation	9 530	-85 541
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-81 162	-445 826
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-169 277	683 842
d- Frais de négociation	-18 122	-18 190
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 611 685	-1 759 368
a / Souscriptions	323 597	298 222
Capital	331 592	272 377
Régularisation des sommes non distribuables	-11 442	21 664
Régularisation des sommes capitalisables	3 447	4 181
b / Rachats	-2 935 282	-2 057 590
Capital	-3 012 205	-1 944 218
Régularisation des sommes non distribuables	90 539	-95 374
Régularisation des sommes capitalisables	-15 401	-22 552
Droits de sortie	1 785	4 554
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 870 716	-1 625 083
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début d'exercice	4 563 144	6 188 227
en fin d'exercice	1 692 428	4 563 144
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début d'exercice	27 653	38 198
en fin d'exercice	11 307	27 653
VALEUR LIQUIDATIVE	149,679	165,014
TAUX DE RENDEMENT	-9,29%	1,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2013

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-13 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2013 à 1 353 832 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-13	% Actif net
Titres OPCVM				
AXIS T SICAV	559	59 485	59 709	3,53%
Total titres OPCVM	559	59 485	59 709	3,53%
COTE CONTINU				
ADWYA	5 000	34 243	34 875	2,06%
ASSAD	10 000	107 684	69 970	4,13%
ATB	33 000	154 413	138 468	8,18%
ATL	27 000	81 370	64 800	3,83%
ATTIJARI BANK	5 000	81 825	81 320	4,80%
BIAT	425	27 412	25 518	1,51%
BT	11 350	95 284	102 264	6,04%
CITY CARS	4 214	46 143	46 072	2,72%
MAGASIN GENERAL	3 000	67 532	87 423	5,17%
MONOPRIX	5 000	88 494	117 410	6,94%
OTH	20 559	133 634	132 934	7,85%
SAH	248	2 319	2 319	0,14%
SFBT	11 000	135 866	145 915	8,62%
SOTETEL	4 000	21 935	14 491	0,86%
SOTUVER	9 000	59 975	59 238	3,50%
TELNET	5 700	31 607	32 308	1,91%
TPR	33 000	153 226	138 798	8,20%
Total cote continu	187 496	1 322 962	1 294 123	76,46%
Total Actions et droits	187 496	1 322 962	1 294 123	76,46%
Total	188 055	1 382 447	1 353 832	79,99%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2013
TITRES COTES						
ADWYA	123 890	25 307	127 995	114 954	13 041	34 243
AIR LIQUIDE	308 142	2 271	280 649	310 413	-29 764	0
AETECH	0	24 990	29 572	24 990	4 582	0
AMEN BANK	70 808	0	58 901	70 808	-11 907	0
AMS	0	140 760	134 296	140 760	-6 464	0
ASSAD	315 026	833	145 629	208 175	-62 546	107 684
ATB	0	173 203	18 387	18 790	-403	154 413
ATL	0	81 370	0	0	0	81 370
ATTIJARI BANK	0	229 141	145 049	147 315	-2 266	81 826
BEST LEASE	0	9 794	9 701	9 794	-93	0
BIAT	0	94 418	65 080	67 007	-1 927	27 411
BT	211 756	16 204	148 925	132 676	16 249	95 284
CIMENTS BIZERTE	271 631	0	181 258	271 631	-90 373	0
CITY CARS	0	46 143	0	0	0	46 143
ELWIFACK	0	960	2 617	960	1 657	0
ESSOUKNA	64 653	0	61 113	64 653	-3 540	0
EUROCYCLES	0	99 254	98 719	99 254	-535	0
HANNIBAL LEASE	0	14 611	15 380	14 611	769	0
MAGASIN GENERAL	184 586	0	151 733	117 054	34 679	67 532
MONOPRIX	300 099	0	333 195	211 605	121 590	88 494
NBL	0	50 108	45 177	50 108	-4 931	0
OTH	0	177 678	45 802	44 044	1 758	133 634
PGH	24 332	97 842	112 695	122 174	-9 479	0
SAH	0	2 319	0	0	0	2 319
SFBT	82 631	118 712	81 900	65 477	16 423	135 866
SOMOCER	119 251	0	145 143	119 251	25 892	0
SOPAT	124 700	1 050	79 850	125 750	-45 900	0
SOTETEL	0	170 002	117 707	148 067	-30 360	21 935
SOTUVER	41 972	118 269	111 138	100 266	10 872	59 975
SYPHAX AIRLINES	0	150 000	151 430	150 000	1 430	0
T. LEASING	61 502	11	60 627	61 513	-886	0
TELNET	134 250	31 607	104 194	134 250	-30 056	31 607
TPR	311 594	113	165 463	158 481	6 982	153 226
UBCI	99 233	15 239	75 101	114 472	-39 371	0
UIB	53 418	0	43 884	53 418	-9 534	0
TUNINVEST	2 403	0	2 046	2 403	-357	0
TUNIS RE	0	80 325	72 713	80 325	-7 612	0
UBCI NS 2012	6 075	0	6 075	6 075	0	0
SOMOCER DA 2012	2 650	0	2 650	2 650	0	0
TLG DS 2012	834	0	834	834	0	0
TOTAL TITRES COTES ET DROITS RATTACHES	2 915 436	1 972 534	3 432 628	3 565 008	-132 380	1 322 962

AXIS T SICAV	0	89 387	29 996	29 902	94	59 485
TOTAL OPCVM	0	89 387	29 996	29 902	94	59 485
TOTAL ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATACHES	2 915 436	2 061 921	3 462 624	3 594 910	-132 286	1 382 447

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2013 contre 734 355 DT au 31-12-2012.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille des Bons du Trésor Assimilables au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Plus ou moins-values réalisées
BTA_5.5_03/2019	507 250	-	482 640	-24 610
BTA_5.5_03/2019	204 200	-	191 820	-12 380
TOTAL BONS DU TRESOR ASSIMILABLES	711 450	-	674 460	-36 990

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des actions	55 560	79 224
Revenus des BTA	10 994	34 862
Total	66 554	114 086

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul 31-12-2013 contre 492 415 DT au 31-12-2012.

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTC	3 503	12 827
Revenus des autres placements monétaires	4 039	2 741
Revenus compte courant rémunéré	7 052	10 348
Total	14 594	25 916

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2013 et au 31-12-2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Autres débiteurs	8	8
TOTAL	8	8

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 079 DT au 31-12-2013 contre 95 591 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Gestionnaire	3 107	84 980
Dépositaire	4 972	10 611
TOTAL	8 079	95 591

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 030 DT au 31-12-2013 contre 6 406 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-2013	Valeur au 31-12-2012
Commissaire aux comptes	3 704	5 645
Publications	185	335
CMF	141	426
TOTAL	4 030	6 406

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -2 870 716 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-2 868 292
Variation de la part Revenu	-2 424
Variation de l'Actif Net	-2 870 716

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	4 534 871
Nombre de titres :	27 653
Nombre de porteurs de parts :	38

Souscriptions réalisées

Montant:	331 592
Nombre de titres émis :	2 022
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	3 012 205
Nombre de titres rachetés :	18 368
Nombre de porteurs de parts sortants :	9

Capital au 31-12-2013

Montant:(*)	1 854 258 (*)
Nombre de titres :	11 307
Nombre de porteurs de parts :	30

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de l'exercice	1 854 258
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-81 162
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-169 277
Régularisation des sommes non distribuables	79 097
Frais de négociation	-18 122
Droits de sortie	1 785
Capital au 31-12-2013	1 666 579

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2013 à 65 655 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
Rémunération du Dépositaire	5 172	11 290
Rémunération du Gestionnaire	60 483	126 094
Rémunération Variable du Gestionnaire	-	76 001
Total	65 655	213 385

4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2013 à 5 963 DT et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Rémunération CAC	2 632	5 700
Redevance CMF	2 922	6 092
Frais divers bancaires	403	240
Charges diverses	6	126
Total	5 963	12 158

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2 013	2 012
Revenus des placements	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-5,807	-7,717
Revenu net des placements	1,37	-2,654
Autres charges	-0,527	-0,44
Résultat d'exploitation	0,843	-3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	0,421	0,655
Sommes capitalisables de l'exercice	1,264	-2,439
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-7,178	-16,122
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-14,971	24,729
Frais de négociation	-1,603	-0,658
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-23,752	7,949
Résultat net de l'exercice	-22,909	4,856
Droits d'entrée et de sortie	0,158	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	-23,594	8,114
Régularisation du résultat non distribuable	6,995	-2,666
Sommes non distribuables de l'exercice	-16,599	5,499
Distribution de dividende	0	0
Valeur Liquidative	149,679	165,014

Ratios de gestion des placements	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,20%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,49%	1,11%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2013 s'élève à 60 483 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 18 122 au titre de l'exercice 2013.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net hors taxes, avec un minimum de 5 000 DT hors taxes, calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2013 s'élève à 5 172 DT TTC.